

COMMISSION DE CONCILIATION EN MATIERE DE BAUX A LOYER ET A FERME

Concernant le règlement et cahier des charges de la commission de conciliation en matière de baux à loyer et à ferme, nous vous prions de bien vouloir vous référer à l'article 182.351 du Recueil de la réglementation communale (également disponible sur le site internet : www.delemont.ch).